

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
939^{ème} RÉUNION
30 JUILLET 2020
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMXXXIX)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité lors de sa 939^{ème} réunion tenue le 30 juillet 2020 sur la situation sécuritaire au Sahel et l'examen du projet révisé de la Note de cadrage stratégique sur les orientations de planification pour le déploiement de 3000 soldats,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note de l'allocution d'ouverture de S.E. Ambassadeur Joël Nkurabagaya, Représentant permanent de la République du Burundi et Président du CPS pour le mois de juillet 2020 et des communications de S.E. Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité et du Colonel Ntureka Didace, Attaché de défense de l'Ambassade du Burundi et Président du Comité d'État-major du CPS ; **prenant également note** des présentations faites par S.E. Francis Béhanzin, Commissaire aux Affaires politiques, à la paix et à la sécurité de la Commission de la CEDEAO; par l'Ambassadeur Maman Sidikou, Secrétaire exécutif du G5 Sahel ; le Général Oumarou Namata Gazama, Commandant de la Force conjointe du G5 Sahel, et Madame Zainab Ali Kotoko, Secrétaire exécutive du Comité des services de renseignement et de sécurité de l'Afrique (CISSA);

Rappelant les Articles 6 et 7 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel, en particulier le communiqué [PSC/PR/1/COMM.(CMXX)], adopté lors de sa 920^{ème} réunion tenue le 21 avril 2020 ;

Rappelant également la décision [Assembly/AU/Dec.792(XXXIII)] sur la situation en Libye et au Sahel, adoptée par la 33^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union, tenue les 9 et 10 février 2020 à Addis Abéba, en Éthiopie, relative au déploiement éventuel, dans le cadre des dispositions pertinentes du Protocole du CPS relatives à la Force africaine en attente (FAA), d'une force composée de la Force multinationale mixte et de 3000 soldats pour une période de six mois, afin d'affaiblir davantage les groupes terroristes au Sahel; et

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité,

1. **Exprime, encore une fois, sa profonde préoccupation** face à la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire dans la région du Sahel, en particulier face à la poursuite des attaques terroristes, ainsi qu'aux défis socio-économiques qui continuent de freiner les activités de développement ; **condamne, dans les termes les plus énergiques possibles,** toutes les attaques de groupes terroristes, armés et criminels contre les civils et les institutions de sécurité des pays de la région ; à cet égard, **rend hommage** à ceux qui ont perdu la vie lors de ces attaques et **souhaite** un prompt rétablissement aux blessés;

2. **Salue** les efforts déployés par la Force conjointe du G5 Sahel et ses États membres pour affaiblir la capacité de combat des groupes terroristes, armés et criminels opérant au Sahel, malgré les défis auxquels la Force est confrontée, y compris l'impact de la pandémie du COVID-19 sur le continent ;
3. **Salue également** les efforts déployés par la communauté internationale pour soutenir les efforts de la force conjointe du G5 Sahel et, à cet égard, **se félicite** de la résolution 2531 (2020) du Conseil de sécurité des Nations unies du 29 juin 2020, qui proroge le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA), laquelle continue à apporter un soutien logistique à la force conjointe du G5 Sahel ; **exhorte** le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre les mesures nécessaires, afin de garantir un financement durable et prévisible de la force du G5 Sahel à partir des contributions mises en recouvrement des Nations unies ;
4. **Prend note** du rapport et des recommandations de la réunion du CPS Comité d'État-major, tenue le 4 juin 2020, sur le processus de déploiement de 3.000 soldats au Sahel;
5. **Prend note** de la Note de cadrage stratégique révisée sur les orientations de planification pour le déploiement de 3000 soldats au Sahel ; **demande** à la Commission d'assurer que les organes de prise de décision compétents du G5 Sahel et de la CEDEAO soient dûment consultés afin d'intégrer les contributions de leurs États membres respectifs et **demande également** à la Commission de la réviser sur la base des orientations fournies par le Conseil au cours de la présente réunion, y compris le financement du déploiement, et de la soumettre au Conseil pour examen;
6. **Prend note** des consultations en cours entre la Commission de l'UA, le G5 Sahel et la CEDEAO en ce qui concerne l'élaboration du Concept d'opérations (CONOPs) pour le déploiement des 3000 soldats et **demande** à la Commission de l'UA de prendre en compte les contributions des organes de prise de décision compétents du G5 Sahel et de la CEDEAO, ainsi que de la Force multinationale mixte dans la finalisation du CONOPs et de le soumettre au Conseil pour examen;
7. **Décide** d'autoriser le renouvellement du mandat de la Force conjointe du G5 Sahel pour une période de douze (12) mois, à compter du 13 juillet 2020; et
8. **Décide** de rester activement saisi de la question.